

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

**Nom**

commercial: **MONO P 20%**

Synonyme(s): -

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:** Mono-nutriments liquides.

**Catégorie de**

**produit:** Catégorie de produit 12 (PC12 Engrais),  
Descripteur d'utilisation 21 (SU21 Utilisations par des consommateurs).

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/fournisseur:**

CANNA France SARL  
76-78 Rue Saint-Lazare  
75009 Paris  
France

Tél.: +33 (0)1 70 61 03 70

Fax: +33 (0)1 72 70 35 88

**Informations:**

Personne de contact: N. Linton

Tél.: +31 (0) 162-68 00 12

Email: [msds@canna.com](mailto:msds@canna.com)

Heures ouvrables

(jours ouvrables): 09:00-17:00.

**Numéro d'appel d'urgence:**

France: Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris:

+33 1 40 05 48 48

Belgique: Centre antipoison belge:

+32 (0) 70 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Tombe.

**Éléments d'étiquetage/déclaration préventive**

**Pictogrammes de danger:**

-

**Mention d'avertissement:**

-

**Mentions de danger:**

-

**Précautions:**

-

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE

Tombe.

**Éléments d'étiquetage**

**Symboles de danger:**

-

**Classification de**

**l'étiquetage:** -

**Phrase(s) de risque:**

-

**Conseil(s) de prudence:**

Date d'impression: 02.07.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial:** MONO P 20%**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** -**Autres dangers**

Éviter la génération d'aérosols ou de brouillards lors de la manipulation. Porter une protection oculaire. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Éviter le contact prolongé avec la peau. Conserver hors de la portée des enfants.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non.**vPvB:** Non.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**Caractérisation chimique:** Mélange.

La matière forme une solution sur la base des ingrédients, dont le pH est partiellement neutralisé jusqu'à un acide doux.

**Description:** Préparation à base de (e.a.): eau, acide phosphorique et hydroxyde de potassium.**Composants dangereux****Acide phosphorique 59%**

N° CAS: 7664-38-2

N° CE: 231-633-2

N° d'index: 015-011-00-6

N° enreg. REACH: -

Teneur (W/W): 5 - 10 %

Danger:

1999/45/CE: C; R34.

1272/2008/CE: Skin Corr. 1B; H314.

**Hydroxyde de potassium**

N° CAS: 1310-58-3

N° CE: 215-181-3

N° d'index: 019-002-00-8

N° enreg. REACH: -

Teneur (W/W): 1 - 5 %

Danger:

1999/45/CE: Xn; R22 - C; R35.

1272/2008/CE: Acute Tox. 4; H302 - Skin Corr. 1A; H314.

**Pour le libellé complet des phrases R, H et EUH mentionnées dans cette section, voir la section 16.**

## SECTION 4: Premiers secours

**Description des premiers secours****Remarques générales:**

Éloigner la victime de la zone de danger et l'allonger.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire pratiquer la respiration artificielle.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Le matériau attaque les tissus après contact répété, rincer la peau immédiatement après l'exposition peut limiter les dommages.

**Après inhalation:**

**Nom commercial:** MONO P 20%

Emmener la victime à l'air libre et la garder au repos dans une position qui facilite la respiration.

Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle.

**Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement et abondamment (20 minutes) à l'eau et au savon.

**Après contact avec les yeux:**

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, ensuite rincer immédiatement et suffisamment longtemps (au moins 15 minutes) les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières ouvertes. Assister la victime lors du rinçage oculaire. Ensuite, consulter immédiatement un médecin/ophtalmologue.

**Après ingestion:**

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau (si la victime est consciente), et ensuite faire boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer le vomissement (sauf sous supervision directe d'un médecin) et consulter immédiatement un médecin ou transporter la victime à l'hôpital (montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). En cas de perte de conscience, placer la victime en position latérale de sécurité. Défaire les vêtements serrés, tels que chemise, cravate ou ceinture. Repos.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Après inhalation:**

L'exposition aux vapeurs des composants dans des concentrations supérieures à la valeur MAC peut nuire à la santé et provoquer: sensation de brûlure derrière le sternum, mal de gorge, toux, respiration laborieuse, essoufflement, dyspnée. Les effets peuvent être différés. L'inhalation prolongée d'aérosols ou/ou de brouillards peut provoquer une pneumonie et/ou un œdème pulmonaire, toutefois seulement après l'apparition d'effets corrosifs sur les muqueuses des yeux et/ou des voies respiratoires supérieures.

**Après contact avec la peau:**

Rougeur, sensation de brûlure, douleur, cloques, brûlures, décoloration jaunâtre. Le contact avec la peau peut causer un eczéma consécutif à des lésions cutanées. Contient de l'acide phosphorique qui peut être absorbé par la peau.

**Après contact avec les yeux:**

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Rougeur. Douleurs. Troubles de la vue. Lésion de la cornée. Brûlures.

**Après ingestion:**

Ampoules / picotements des lèvres, de la bouche et de la gorge, crampes d'estomac, nausées, vomissements, diarrhée, chute de la pression artérielle, perte de conscience.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique (décontamination, contrôle des fonctions vitales). Aucun antidote spécifique connu. Pour éviter un œdème pulmonaire suite à une exposition sévère: aérosol de dosage contenant de la corticostéroïde.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:**

CO2, poudre sèche ou jet d'eau. Combattre les foyers importants au jet d'eau.

Mousse.

Sable.

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.

**Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité:**

Puissant jet d'eau.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement ou d'incendie, risque de formation de gaz toxiques.

Produits pouvant être dégagés en cas d'incendie:

Oxydes d'azote (NOx).

Oxydes de phosphore.

### Conseils aux pompiers

**Vêtements de protection spéciaux:**

Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

**Nom commercial:** MONO P 20%

### Autres informations

Aucune exigence spécifique.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévoir une ventilation adéquate.

Porter des vêtements de protection individuelle.

Tenir à distance les personnes non protégées.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter en grandes quantités dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines sous forme concentrée.

Notifier les autorités compétentes en cas de rejet de grandes quantités dans l'environnement.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber immédiatement avec un matériau liant les liquides (sable, terre sèche).

Recycler, si possible.

Déposer dans des contenants appropriés pour l'élimination.

Ensuite, rincer les résidus avec beaucoup d'eau. Collecter l'eau de rinçage.

### Référence aux autres sections

Informations concernant une utilisation sûre - voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle - voir section 8.

Informations concernant l'évacuation - voir section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### Manipulation

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange:

Prévoir une ventilation/extraction adéquate sur le lieu de travail.

Manipuler et ouvrir l'emballage avec prudence.

Éviter la formation d'aérosols.

En diluant, toujours ajouter l'acide à l'eau, jamais l'inverse.

#### Prévention des incendies et explosions:

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage:

Rincer/nettoyer l'équipement avant d'effectuer des opérations d'entretien.

Veiller à la sécurité de l'installation de citerne afin de limiter le risque d'exposition.

Vérifier régulièrement que l'installation fonctionne correctement.

Prévoir un système de confinement au sol ou stocker le matériau dans des contenants posés sur des bacs d'égouttage résistants aux acides.

Veiller à ce que le contenu du bac d'égouttage soit égal au contenu de l'emballage le plus grand + 10% des autres emballages.

Limiter l'accès à l'espace de stockage au personnel autorisé s'il y a un risque d'exposition.

Fermer les récipients après usage.

Traiter les emballages vides comme s'ils étaient pleins.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

Conservé au noir.

**Nom commercial:** MONO P 20%

Protéger du gel.

Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs.

Matériau approprié pour l'emballage: Polyéthylène.

Matériau approprié pour les conteneurs et les conduits: Acier inoxydable, PVC.

**Indications concernant le stockage commun:**

Installer des cloisons de séparation dans le bac d'égouttage afin d'éviter que des engrais acides et basiques ne puissent se mélanger.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Garder les contenants / emballages hermétiquement fermés.

Conserver dans un endroit frais.

Température de stockage recommandée: 10 - 30 °C.

**Utilisation finale particulière**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
Informations produit: 1310-58-3	Hydroxyde de potassium	
TWA 8 hours	mg/m <sup>3</sup> (ppm)	2 (-) Valeur limite Hongrie, Espagne 0,5 (-) Valeur limite Pologne
TWA 15 min.		2 (-) Valeur limite Belgique, France, Autriche, Royaume-Uni, Hongrie 1 (-) Valeur limite Pologne
Informations produit: 7664-38-2	Acide phosphorique	
TWA 8 hours	mg/m <sup>3</sup> (ppm)	1 (1,3) 2000/39/CE
TWA 15 min.		2 (2,6) 2000/39/CE

### Composants dangereux avec DN(M)EL:

Informations produit: 1310-58-3	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
Hydroxyde de potassium				
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	1	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	1	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Local

**Nom commercial:** MONO P 20%

<b>Composants dangereux avec DN(M)EL:</b>				
Informations produit: 7664-38-2 Acide phosphorique	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	2,92	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	0,73	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Local

### Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains soigneusement après manipulation de ce produit.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Prendre les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques.

#### Protection respiratoire:

Si la valeur-seuil par poste de travail ne peut être respectée à l'aide de mesures techniques, les travailleurs doivent porter un filtre combiné pour les expositions de courte durée.

#### Protection des mains:



Gants de sécurité.

Le matériau des gants (EN374) doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques. Douche oculaire. Masque facial complet en cas de risque de projections/éclaboussures.

Date d'impression: 02.07.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial:** MONO P 20%**Protection du corps:**

Porter des vêtements de protection adéquats (en cas de risque d'éclaboussures).

**Procédures de mesure:**

Afin de confirmer qu'une limite d'exposition est respectée et que l'exposition est maîtrisée de manière adéquate, il peut être nécessaire de déterminer la concentration des substances dans la zone de respiration ou dans l'espace de travail en général.

**Contrôles de l'exposition de l'environnement:**

Toute fuite du matériau et de solution concentrée doit être arrêtée. La pénétration de grandes quantités dans les égouts, les eaux de surface et les nappes d'eau souterraines doit être évitée.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Indications générales****Apparence**

<b>Forme:</b>	Liquide.
<b>Couleur:</b>	Incolore.
<b>Odeur:</b>	Aigre.
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Valeur pH:</b>	3,6 - 4,6.

**Changement d'état**

<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	> 93 °C.

**Inflammabilité**

<b>(solide, gazeux):</b>	Non utilisable.
<b>Auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Danger d'explosion:</b>	Non déterminé.

**Limites d'explosion**

<b>inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>supérieure:</b>	Non déterminé.

<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
----------------------------	----------------

<b>Densité:</b>	1,206 (eau = 1).
-----------------	------------------

<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
---------------------------	----------------

<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
----------------------------	----------------

**Solubilité dans/miscibilité avec**

<b>l'eau:</b>	Entièrement soluble/miscible.
---------------	-------------------------------

**Coefficient de partition**

<b>(n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
-------------------------	----------------

**Viscosité**

<b>dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>cinématique:</b>	Non déterminé.

<b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
----------------------------	--

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité****Stabilité chimique**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation selon les consignes.

Date d'impression: 02.07.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial:** MONO P 20%**Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'utilisation selon les consignes. Éviter le stockage à températures élevées (> 30 °C) afin d'éviter la détérioration du matériau ou la remontée de pression. Éviter les basses températures (< 10 °C) afin de prévenir la cristallisation.

Le matériau craint le gel.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Le contact avec des agents réducteurs forts et des bases fortes.

**Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres sources d'ignition. Éviter l'évaporation dans un espace non ventilé. Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs. Protéger du gel.

**Matières incompatibles**

(Modérément) corrosif pour les métaux. Corrode de nombreux métaux en formant un gaz combustible (hydrogène). Attaque certaines matières plastiques.

**Produits de décomposition dangereux**

Pas de formation de produits de décomposition dangereux en cas de stockage normal. En cas d'exposition à la chaleur ou de combustion, des vapeurs irritantes ou toxiques, tels que des oxydes d'azote et des oxydes phosphoriques peuvent se dégager.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

**Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë des composants:**

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Informations produit: 1310-58-3		
Hydroxide de potassium		
Oral	LD50	333 mg/kg (rat, homme) (OECD 425)
Inhalation	LC50	-
Dermique	LD50	-
Informations produit: 7664-38-2		
Acide phosphorique		
Oral	LD50	2000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Inhalation	LC50 (1h)	3846 mg/l (rat) (OECD 403)
Dermique	LD50	2740 mg/kg (lapin)

**L'évaluation suivante des dangers pour la santé est basée sur l'évaluation des différents composants du produit.****Effet primaire d'irritation:****de la peau:**

Irritant pour la peau et les muqueuses.

**des yeux:**

Effet irritant / corrosif.

**Mutagénicité pour les cellules germinales:**

Non classé.

**Toxicité reproductive et développementale:**

Non classé.

**Sensibilisation:**

Aucun effet de sensibilisation connu.

**Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):**

Non classé.

**Autres informations:**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**Nom commercial:** MONO P 20%

## SECTION 12: Informations écologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Écotoxicité des composants:

##### Toxicité aquatique:

Informations produit: 1310-58-3		Hydroxide de potassium
Poisson	LC50 (96 h)	80 mg/l (gambusia affinis)
Moule zébrée	EC100 (48 h)	> 10 mg/l
Algues	EC50	-
Bactérie	EC50	-
Informations produit: 7664-38-2		Acide phosphorique
Poisson	LC100 (96 h)	3 - 3,25 mg/l (bluegill sunfish)
Puce d'eau	EC50 (96 h)	> 100 mg/l (daphnia magna)
Algues	EC50	-
Bactérie	EC50	-

L'évaluation suivante des dangers pour l'environnement est basée sur l'évaluation des différents composants du produit.

#### Persistance et dégradabilité

En partie une substance minérale et en partie probablement biologiquement dégradable à terme.

#### Comportement dans les compartiments de l'environnement

##### Potentiel de bioaccumulation

L'enrichissement dans les organismes est improbable.

##### Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

#### Autres informations écologiques

##### Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre): peu polluant. Ne pas laisser le produit non dilué pénétrer la nappe phréatique ou les eaux de surface.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas à tous les critères d'évaluation pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est dès lors pas classé comme PBT ou vPvB.

#### Autres effets néfastes

Aucune information.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Peut être acheminé vers une installation d'incinération contrôlée moyennant le respect des réglementations des autorités locales.

#### Réglementation CE relative à l'élimination des déchets (EWC):

06 10 02\* DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE, déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant de l'azote, de la chimie de l'azote et de la production d'engrais; déchets contenant des substances dangereuses.

### Emballages non nettoyés

#### Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Vider soigneusement l'emballage. Ne pas polluer le sol, l'eau

Date d'impression: 02.07.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial:** MONO P 20%

ou l'environnement avec le déchet de produit. Respecter la législation locale en matière de valorisation ou d'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport par terre ADR/RID (transfrontalier)

Classe ADR/GGVSEB: -  
N° d'identification de danger: -  
Numéro ONU: -  
Groupe d'emballage: -  
Étiquette: -  
Marquage spécial: -  
Nom d'expédition des Nations unies: -  
Code de restriction en tunnels: -

### Transport par voie navigable ADN/ADR

Classe ADN/R: -  
Numéro ONU: -  
Risque secondaire  
Substances dangereuses pour l'environnement: -  
Propriétés CMR: -  
Flottabilité: -

### Transport maritime IMDG

Classe IMDG: -  
Numéro ONU: -  
Étiquette: -  
Groupe d'emballage: -  
N° EMS: -  
Polluant marin: -  
Désignation technique exacte: -

### Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

Classe ICAO/IATA: -  
Numéro ONU: -  
Étiquette: -  
Groupe d'emballage: -  
Désignation technique exacte: -

### Dangers pour l'environnement

Non.

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune.

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**Nom commercial:** MONO P 20%

## SECTION 15: Informations réglementaires

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales:

-

#### Règlements et directives UE s'appliquant à ce mélange (non encore mentionnés directement ou indirectement):

Directive 89/686/CEE Équipements de protection individuelle.  
Directive 98/24/CE Risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.  
Règlement 2003/2003/CE Concernant les engrais.

#### Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Liste des phrases R, H et EUH pertinentes des sections 2 et 3

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R34 Provoque des brûlures.  
R35 Provoque de graves brûlures.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### Historique

**Imprimé le:** 8 octobre 2012.**Précédente édition:**

Pas d'édition révisée.

**Version:** 1.0.

### Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
P: Marine Pollutant  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
EC50: Half maximal effective concentration  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
OEL: Occupational Exposure Limit  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
EWC: European Waste Catalogue  
TWA: Time-Weighted Average  
DNEL: Derived No-Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration